

NICE COTE D'AZUR

METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – COMMUNE DE LEVENS

CLOTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LE VENDREDI 08 JUILLET 2022

Par la délibération n° 8.1 du 31 mai 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la centrale photovoltaïque au sol située sur la commune de Levens.

Conformément à cette délibération une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, a été lancée par voie de presse dans les éditions Nice Matin des 23 et 30 août 2021, celle des Petites Affiches des 26 août et 2 septembre 2021 et mise en œuvre à compter du lundi 30 août 2021.

Le public avait la possibilité de s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les modalités préalablement annoncées par voie de presse et d'affichage au siège de la métropole, en Mairie de Levens et sur le site internet de Nice Côte d'Azur.

Il est aujourd'hui porté à la connaissance du public que la concertation relative au projet de centrale photovoltaïque est clôturée le vendredi 8 juillet 2022.

Les observations recueillies seront analysées et le bilan de la concertation publique présenté au conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur.